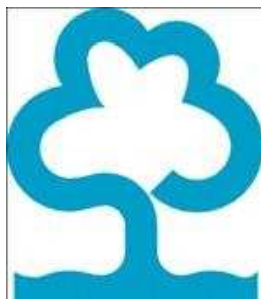


***SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET***



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2016

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	8
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
3.	Vérification de l'indexation du tarif	12
3.1.1.	Formule d'indexation	12
3.1.2.	Identification des paramètres	12
3.1.3.	Indexation du tarif.....	12
3.1.4.	Application de la formule.....	12
3.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
3.3.	Recettes.....	17
4.	Indicateurs de performance	19
4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
4.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	21
4.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
4.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
4.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
4.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
5.	Financement des investissements	25
5.1.	Branchements en plomb.....	25
5.2.	Montants financiers.....	25
5.3.	État de la dette du service	25
5.4.	Amortissements	25
5.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
5.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.7.	Travaux proposées par le délégataire.....	26
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	29
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	30

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• **Nom de la collectivité** : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA FORET DE RAMBOUILLET

• **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

• **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Recherche d'eau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

• **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Adainville, Bourdonné, Condé-sur-Vesgre, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-École, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Émancé

• **Existence d'une CCSPL** Oui Non

• **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : 14/12/2010 Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

• **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 21/12/2006 Non

• **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone -
- Date de début de contrat : 01/01/2007
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, modalité de facturation.
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

Les prestations confiées à la société Veolia Eau - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs, recherche et réparation de fuites, raccordements sur réseau existant
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des espaces verts des installations
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la télésurveillance, serrurerie, clôtures, des organes hydrauliques, serrurerie, menuiserie, protection anticorrosion, huisserie, vitrage,
Prestations particulières	Mise à jour de la modélisation du réseau, imports et exports d'eau, mise à niveau des affluents, hors opération de voirie et hors demande de la collectivité, réparation localisée de fissures, étanchéité, enduit, peinture intérieure - extérieure, éclats de béton, toiture – couverture, réfection localisée de voirie, réponse aux autorisations d'urbanisme

- La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil, étanchéité des cuves,
Entretien des captages	Contrôle caméra, dessablage, nettoyage des tubes et des crépines, traitement des massifs filtrants, renouvellement ou chemisage
Sécurité, électricité et informatique	Mise en conformité des installations pour la sécurité et la réglementation

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 275 habitants au 31/12/2016 (13 298 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 952 abonnés au 31/12/2016 (5 943 au 31/12/2015).

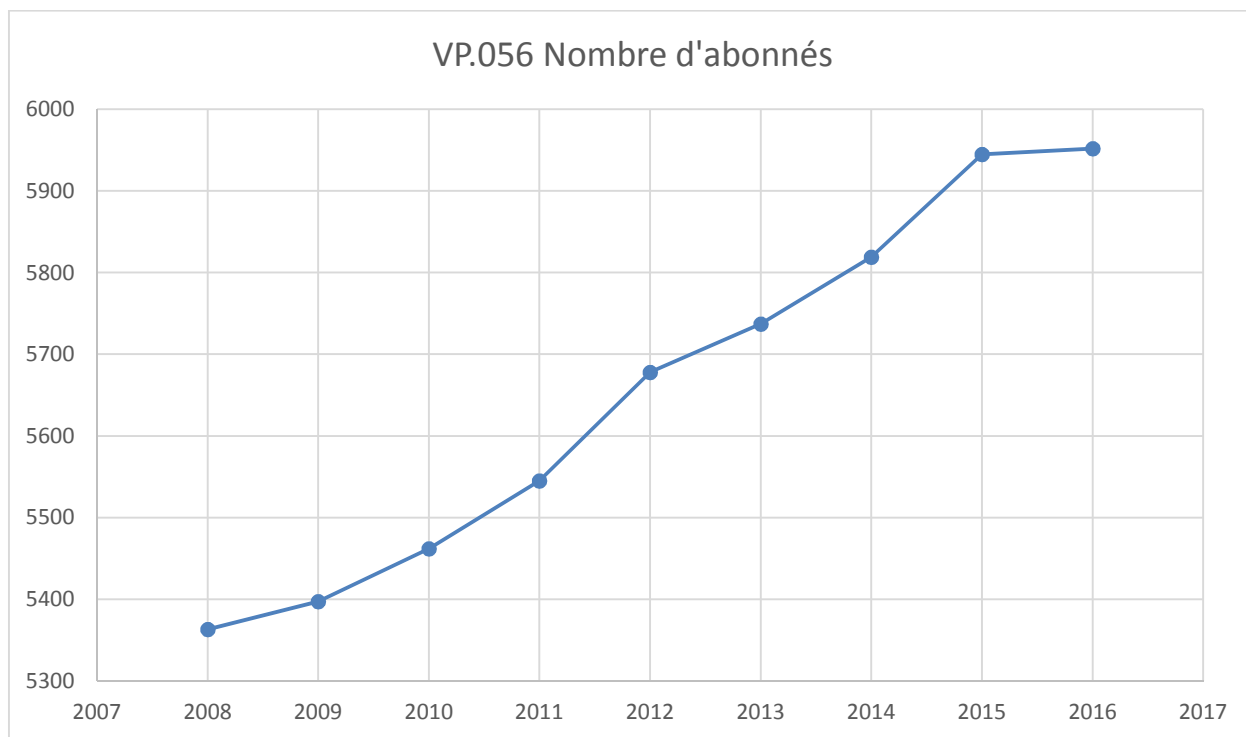
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Adainville	395	391	4	395	0,0%
Bourdonné	280	285	5	290	3,6%
Condé-sur-Vesgre	531	527	6	533	0,4%
Émancé	367	366	4	370	0,8%
Gazeran	583	570	12	582	-0,2%
Grandchamp	130	129	1	130	0,0%
Hermeray	501	497	8	505	0,8%
La Boissière-École	335	326	7	333	-0,6%
La Hauteville	143	139	4	143	0,0%
Le Tartre-Gaudran	19	19		19	0,0%
Les Bréviaires	455	461	7	468	2,9%
Mittainville	272	265	5	270	-0,7%
Poigny-la-Forêt	437	427	8	435	-0,5%
Raizeux	415	414	8	422	1,7%
Saint-Hilarion	417	396	4	400	-4,1%
Saint-Léger-en-Yvelines	663	649	8	657	-1,1%
Total	5 943	5 861	91	5 952	0,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,11 abonnés/km au 31/12/2016 (21,5 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,19 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 121,73 m³/abonné au 31/12/2016. (105,11 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



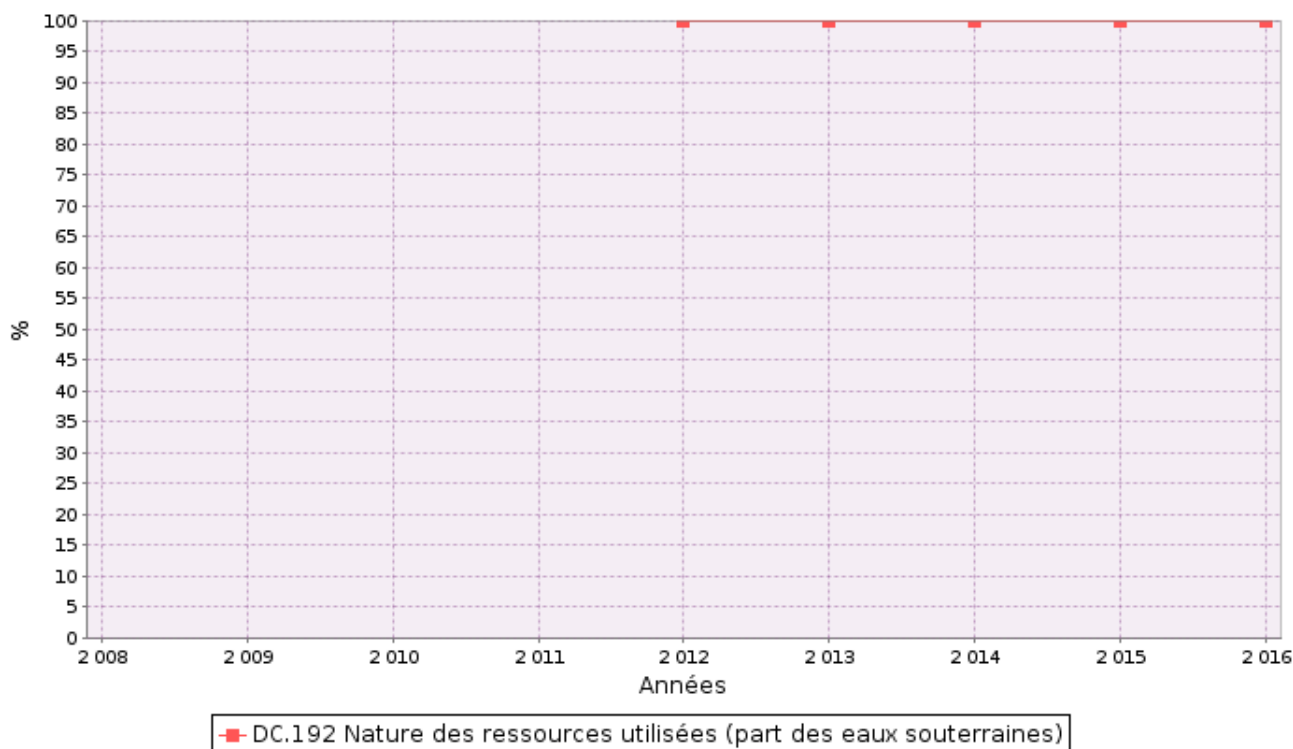
Le service public d'eau potable prélève 695 424 m³ pour l'exercice 2016 (629 754 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
F HERMERAY P1 CHATEAU	Forage		0	0	___%
F HERMERAY P2 TRANSFO	Forage		0	0	___%
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	Forage	35 m ³ /h	114 163	50 424	-55,8%
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU	Forage		29 079	26 369	-9,3%
Forage LES BREVIAIRES	Forage	20 m ³ /h	87 140	60 500	-30,6%
Forage de la Noue Plate	Forage	80 m ³ /h	399 372	558 131	39,8%
Total		135 m ³ /h	629 754	695 424	10,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

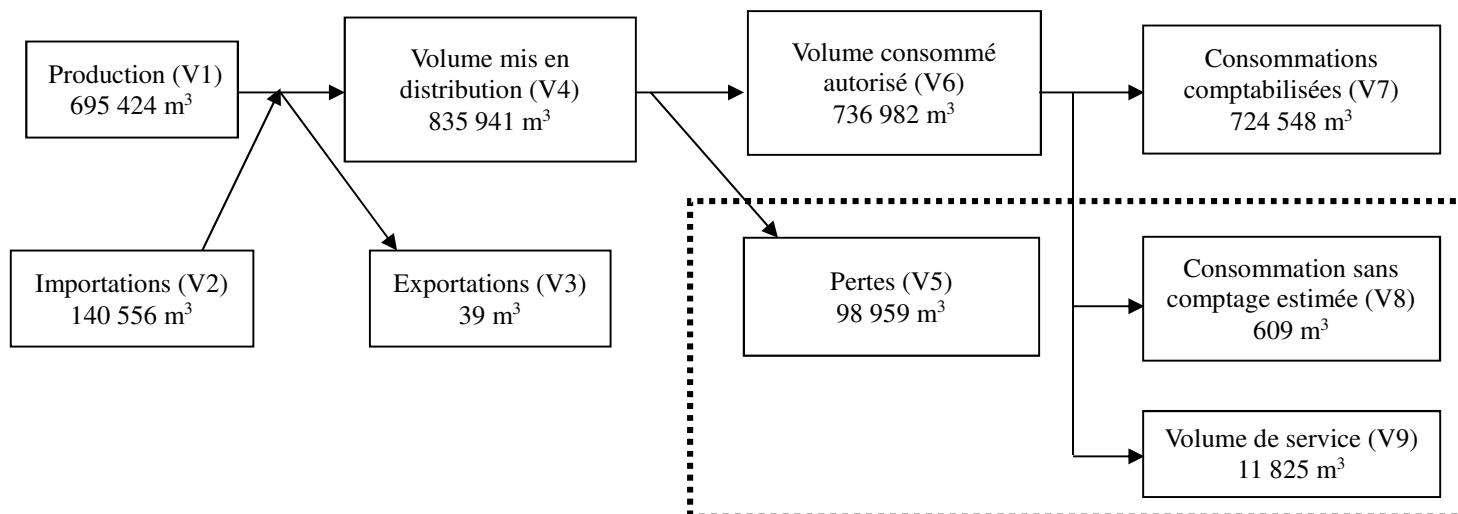
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

La variation forte de volume prélevé des captages de Batonceau est due à une panne sur les pompes en janvier et février. Les pompes ont été remplacées courant mars 2016. L'alimentation s'est faite à partir du captage de la Noue Plate pendant cette période.



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016

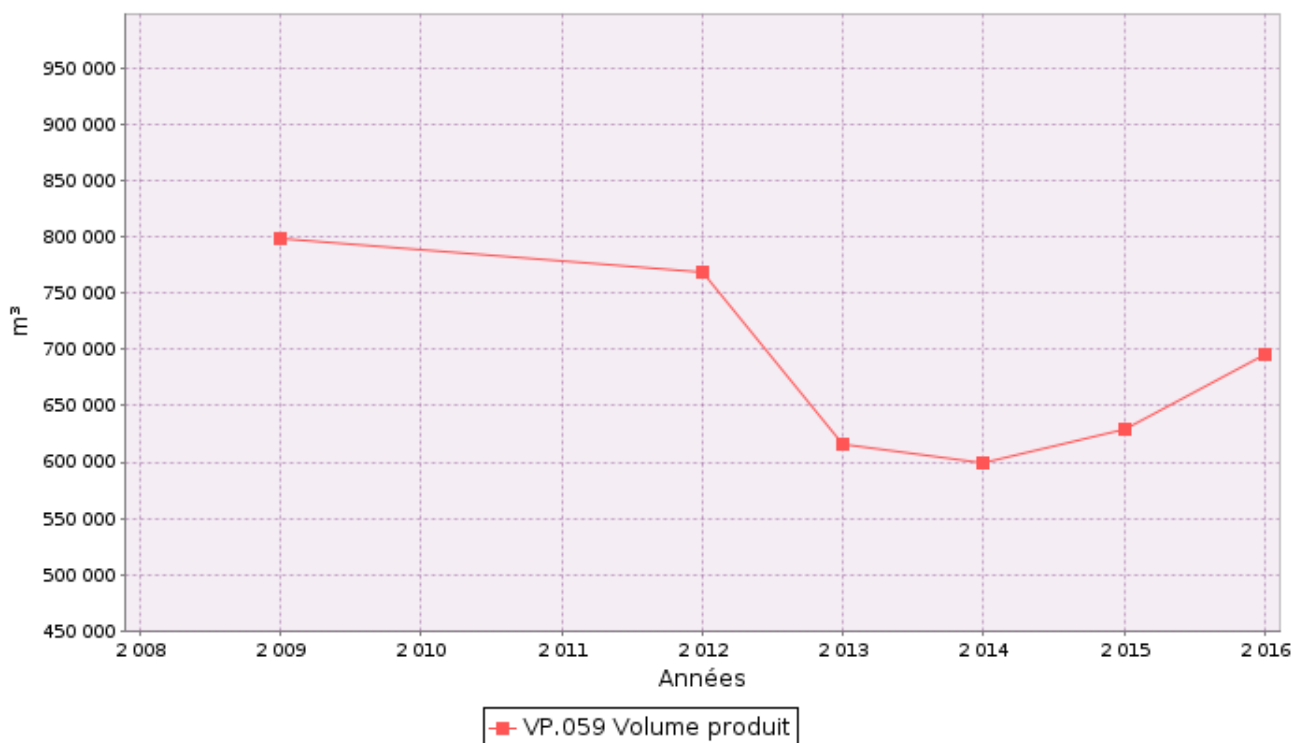




1.6.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
F HERMERAY P1 CHATEAU	0	0	___%	20
F HERMERAY P2 TRANSFO	0	0	___%	20
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	114 163	50 424	-55,8%	80
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU	29 079	26 369	-9,3%	80
Forage LES BREVIAIRES	87 140	60 500	-30,6%	40
Forage de la Noue Plate	399 372	558 131	39,8%	80
Total du volume produit (V1)	629 754	695 424	10,4%	76,52



La baisse de volume produit en 2013 s'explique par la mise en sommeil des forages de Saint-Léger lors de la mise en service de l'import du SYMIPERR par l'usine de la Saradinerie. Les forages d'Hermeray ont été arrêtés en 2014 vu le faible volume prélevé.

1.6.3. Achats d'eaux traitées



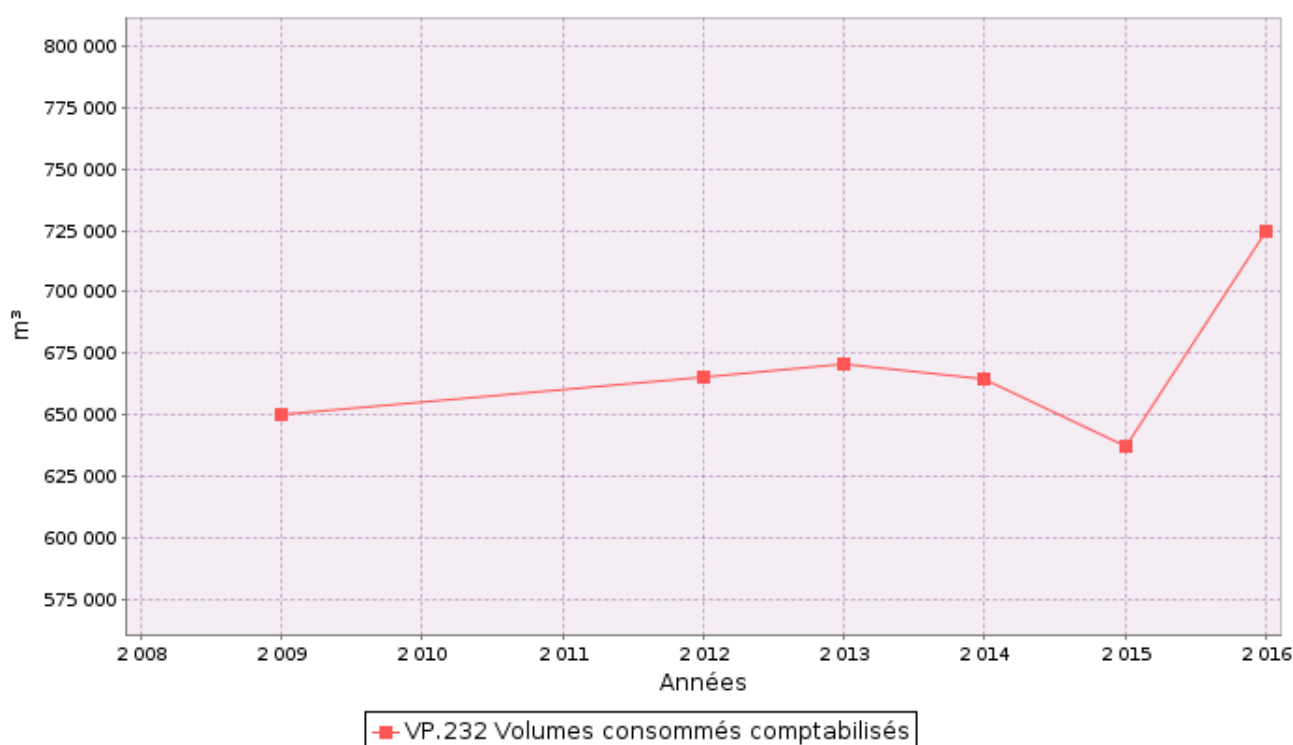
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
RAMBOUILLET	6 558	998	-84,8%	50
SIRYAE	38 700	21 920	-43,4%	50
SYMIPERR	174 165	117 638	-32,5%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	219 423	140 556	-35,9%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	637 180	716 597	12,5%
Abonnés non domestiques	6 661	7 951	19,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	637 180	724 548	13,7%
Service de HADREP ⁽²⁾	24	39	62,5%
Total vendu à d'autres services (V3)	24	39	62,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	609	609	0%
Volume de service (V9)	8 386	11 825	41%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	646 175	736 982	14,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 282 kilomètres au 31/12/2016 (282 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 36,41 € au 01/01/2016
35,91 € au 01/01/2017

3. Vérification de l'indexation du tarif

3.1.1. Formule d'indexation

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0 Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSDI}{FSDI_0} + 0,08 \frac{CoefRaccordement \times ETV}{ETV_0}$$

3.1.2. Identification des paramètres

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$, indice régional des salaires du BTP pour l'Ile de France

$Ch_0 = 1,7804$, coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$, indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSDI_0 = 110,5$, indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$ETV_0 = 103,3$, indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

3.1.3. Indexation du tarif

Le tarif du 1^{er} semestre 2017 est calculé en se basant sur les indices connus au 1^{er} octobre 2016 (publication au MTBP), soit :

$S = 505,8$, valeur connue au 30 septembre 2016

$Ch = 1,8028$, valeur connue au 1^{er} octobre 2016

$TP10a = 105,3$, valeur connue au 30 septembre 2016

Coefficient de raccordement : 1,2701 (INSEE du 15 janvier 2015)

$FSDI = 121,7$, valeur connue au 30 septembre 2016

$ETV = 102,8$, valeur connue au 30 septembre 2016

L'indice ETVA5 est supprimé et remplacé par l'indice FMD0D3511-1403 (E36KVA) avec un coefficient de raccordement : 1,450241 (valeur INSEE du 25 février 2016)

3.1.4. Application de la formule

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{505,8 \times 1,8028}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{1,2701 \times 105,3}{108,6} + 0,27 \frac{121,7}{110,5} + 0,08 \frac{1,450241 \times 102,8}{103,3} = 1,197128$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,197128

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2014 sont les suivants :

$$R_{\text{fixe}} = K_1 \times R_{\text{fixe}_0} = 1,197128 \times 30,00 = 35,91 \text{ €}$$

Valeur retenue par le délégataire : 35,91 €

$$R_{\text{variable}} = K_1 \times R_{\text{variable}_0} = 1,213511 \times 0,4043 = 0,4840 \text{ €/m}^3 \text{ de } 0 \text{ m}^3 \text{ à } 25 \text{ m}^3 \text{ inclus}$$

Valeur retenue par le délégataire : 0,4840 €/m³

$$R_{\text{variable}'} = K_1 \times R_{\text{variable}_0}' = 1,213511 \times 0,9421 = 1,1278 \text{ €/m}^3 \text{ au-delà de } 25 \text{ m}^3$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,1278 €/m³

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation.

L'Indice EMT doit être multiplié par un coefficient de raccordement de 1,033 (fixé par l'INSEE) en date du 2 avril 2009 pour obtenir l'indice EMTt utilisé dans la formule.

A compter du 31 octobre 2012, l'indice EMT « moyenne tension tarif vert A » a été supprimé par l'INSEE. Il est remplacé par l'indice ETVA5 « Electricité tarif vert A5 option de base ». La publication de cet indice sur une nouvelle base 100 – année 2010 (INSEE, 29 mars 2013) induit un coefficient de raccordement égal à 1,1936.

A compter du 25 février 2016, l'indice ETVA5 est supprimé et remplacé par l'indice FMD0D3511-1403 (E36KVA) avec un coefficient de raccordement : 1,450241 (valeur INSEE du 25 février 2016)

A compter du 15 janvier 2015, l'indice TP10a change de base et passe en base 100 – année 2010. Le coefficient de raccordement est de 1,2701.

L'indice de charges salariales n'est plus publié (J.O. 31/12/2013). Il est remplacé par un indice calculé sur la base de la dernière valeur publié de CS1C + 0,0012 (évolution moyenne semestrielle depuis le début du contrat).

La grille tarifaire a été modifiée entre 2016 et 2017.

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,25 €/m ³	1,36 €/m ³
	Autre : _____	____ €	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	72,82 €	71,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	0,4906 €/m ³	0,484 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 50 m ³	1,1432 €/m ³	1,1278 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0849 €/m ³	0,0849 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,415 €/m ³	0,42 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,22 €/m³, l'autre à 0,42 €/m³. Ce taux dépend de l'état écologique des bassins versants où sont situées les différentes communes et est fixé par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. Le territoire du SIAEP de la Forêt de Rambouillet est situé sur deux unités hydrographiques différentes, l'une en bonne état, l'autre en mauvais état écologique. Etant donné qu'un plus grand nombre de communes et une population plus importante sont situées sur l'unité hydrographique en mauvaise état écologique, et donc taxé à 0,42 €/m³ qu'à 0,22 €/m³, le taux à 0,42 €/m³ est retenu comme plus représentatif.

Le taux est de 0,22 €/m³ sur les communes d'Emancé, Gazeran, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Saint-Hilarion (représentant environ 5.700 habitants sur 13 300) et de 0,42 €/m³ pour les autres communes membres du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

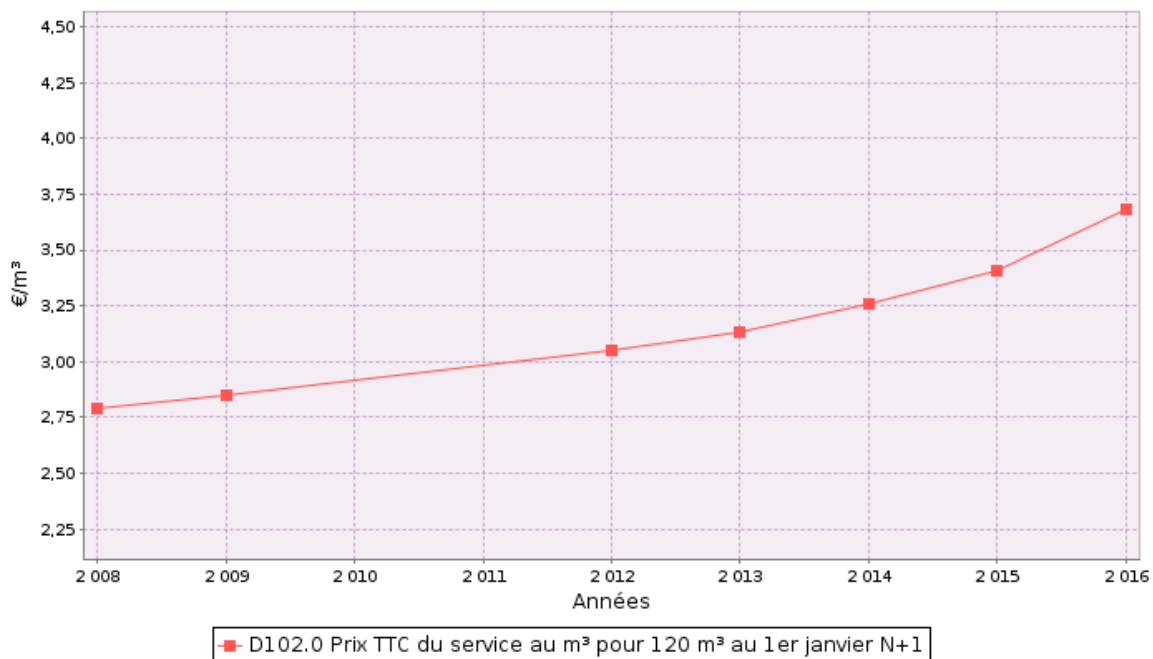
- Délibération du 21/06/2016 effective à compter du 01/07/2016 fixant les tarifs de la part syndicale du service d'eau potable
- Délibération du 22/12/2006 effective à compter du 01/01/2007 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la part du délégataire et sa formule de révision (Délibération validant le choix du délégataire de la DSP, du contrat de DSP et de règlement de service).

3.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0	___%
Part proportionnelle	150,00	163,20	8,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	150,00	163,20	8,8%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	72,82	71,82	-1,4%
Part proportionnelle	104,55	103,15	-1,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	177,37	174,97	-1,4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,19	10,19	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,80	50,40	1,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	___%
TVA	21,30	21,93	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	81,29	82,52	1,5%
Total	408,66	420,69	2,9%
Prix TTC au m³	3,41	3,51	2,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2016 en €/m ³	Prix au 01/01/2017 en €/m ³
Adainville	3,41	3,51
Bourdonné	3,41	3,51
Condé-sur-Vesgre	3,41	3,51
Émancé	3,2	3,29
Gazeran	3,2	3,29
Grandchamp	3,41	3,51
Hermeray	3,2	3,29
La Boissière-École	3,41	3,51
La Hauteville	3,41	3,51
Le Tartre-Gaudran	3,41	3,51
Les Bréviaires	3,41	3,51
Mittainville	3,41	3,51
Poigny-la-Forêt	3,2	3,29
Raizeux	3,2	3,29
Saint-Hilarion	3,2	3,29
Saint-Léger-en-Yvelines	3,41	3,51

La différence de tarification est due à la redevance « Pollution domestique » de l'AESN et aux taux différents en fonction des communes (Zone de base ou zone renforcée). Si l'on ne tient pas compte de cette redevance, le prix de l'eau est de 3,06 € / m³ sur l'ensemble du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 724 587 m³/an (637 813 m³/an en 2015).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La part syndicale a augmenté afin de financer le renouvellement du réseau et la construction d'un réservoir. L'objectif est de dégager 1 million d'euro pour la section investissement à l'horizon 2020 pour maintenir un taux de renouvellement du réseau de 1,5%. La redevance « Pollution domestique » de l'Agence de l'Eau a augmenté pour une partie des communes du Syndicat situées en Zone Renforcée. Elle est passée de 0,415 € /m³ à 0,42. Elle augmentera à 0,425 € / m³ en 2018.

3.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	694 486 €	881 665 €	
<i>dont abonnements</i>	0 €	0 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	694 486 €	881 665 €	+ 27%
Recettes liées aux travaux	50 000 €	50 000 €	0%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	
Autres recettes (France Telecom, SYMIPERR)	17 979 €	12 642	-29,7%
Total autres recettes	67 979 €	62 642 €	-7,9%
Total des recettes	762 465 €	1 006 949 €	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	989 530 €	1 079 704 €	9,1%
<i>dont abonnements</i>	424 200 €	428 760 €	1,1%
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-17 370 €	13 980 €	
Total recettes de vente d'eau	972 160 €	1 093 684 €	12,5%
Recettes liées aux travaux	92 076 €	67 278 €	-26,9%
Autres recettes (préciser)	32 256 €	39 333 €	21,9%
Total autres recettes	124 332 €	106 611 €	-14,3%
Total des recettes	1 096 492 €	1 200 295 €	9,5%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 2 394 224 € (1 983 813 € au 31/12/2015).

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	73	0	68	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	84	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous

et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	89

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

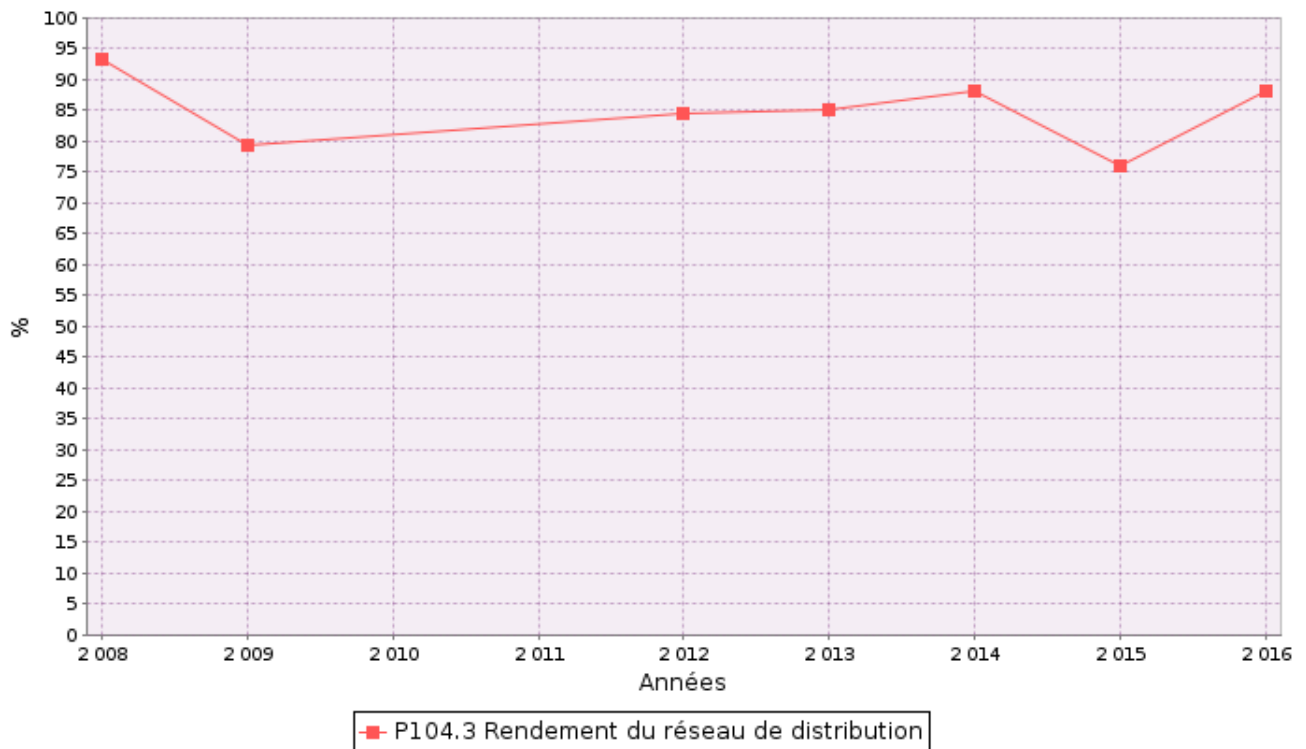
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	76,1 %	88,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,28	7,16
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75 %	86,7 %



4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,1 m³/j/km (2,1 en 2015).

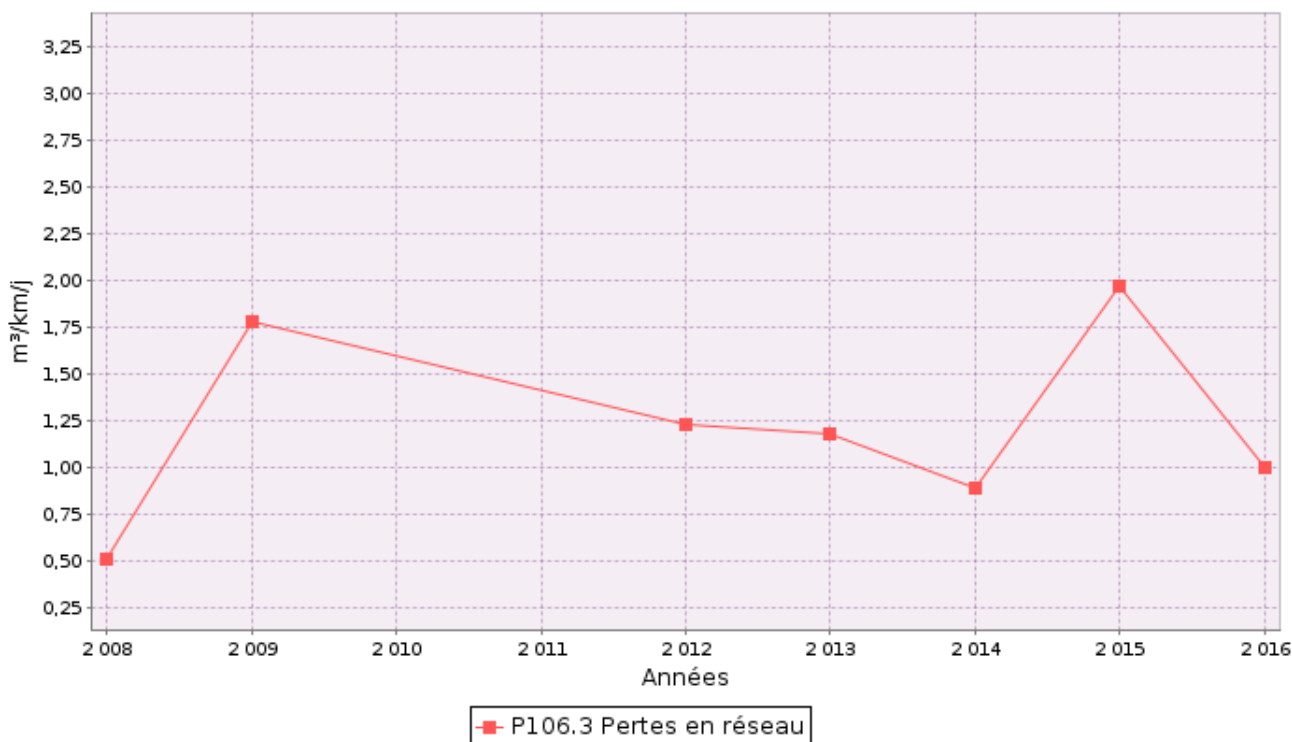
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 1 m³/j/km (2 en 2015).



4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	4343	1108	8870	1640	3484

Au cours des 5 dernières années, 19,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,38% (1,16 en 2015).

Pour que le réseau soit renouvelé en 70 ans, il faudrait que ce taux de renouvellement soit de 1,5% ce qui correspond à un linéaire d'environ 4,1 km par an.

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet a renouvelé, en 2016, 1500 m de canalisation en PEHD 160, 125 et 75 rue Neuve aux Bréviaires, 630 m de canalisation rue du Gros Buisson à Hermeray en fonte 150, 250 m de canalisation en fonte 250 et en PEHD 90 au Breuil, 465 m de canalisation en fonte 150 rue du Pavé à Mittainville, 90 m de canalisation en PEHD 90 route de Rambouillet à Saint-Léger-en-Yvelines et 140 de canalisation en PEHD 160 avenue de Gaulle à Gazeran.

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 77,1% (70,5% en 2015).

5. Financement des investissements

5.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	5709	5740
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	11	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	27	24
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,2%	0,05%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,47%	0,42%

5.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	814 920	731 152
Montants des subventions en €	0	897 €
Montants des contributions du budget général en €	50 000 €	50 000 €

5.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 378 939	2 258 060
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	120 879
	en intérêts	60 267

5.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 430 284 € (315 063 € en 2015).

5.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Construction d'un réservoir à Hermeray	1 000 000 €	0 €
Création d'une interconnexion à Raizeux avec l'HADREP	135 000 €	0 €

5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de canalisations Rue Octave Allaire à St Léger, Route de Saint Léger à Condé	2016-2017	461 000 €

5.7. Travaux proposés par le délégataire



- Surpresseur Gros Taillis (noté URGENT dans le rapport du délégataire)
Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagée et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tend à se corroder rapidement.

Préconisation : Cette opération de réhabilitation est prévue en 2016.

- Forage La noue de la Plate
La dérogation d'exploitation de cette ressource n'est plus active, le moindre dépassement de norme en pesticides risque de donner lieu à une demande d'arrêt de la production du Préfet.

- Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray
Absence de périmètre de protection de la ressource et de DUP.

Préconisation : Suite à une visite de contrôle de l'ARS, il a été officiellement demandé au SIAEP d'engager le lancement de la procédure de DUP. Il convient soit de la lancer, soit d'envisager l'arrêt et le rebouchage du forage.

- Forage de Batonceau
Diminution du débit d'exploitation du forage « Château ». Remplacement fréquent de pompe. Il conviendrait que le syndicat mène des investigations complémentaires en commençant par un passage caméra afin de vérifier l'état des crépines et la présence de dépôt de fer.

Préconisation : Il faudrait faire réaliser une inspection vidéo afin de vérifier l'état des crépines et leur colmatage par le fer en particulier. Puis, il faudrait réaliser des tests sur ce forage afin d'identifier l'origine du problème si rien n'est visible lors de l'ITV et y remédier avec l'appui d'un hydrogéologue (MOE à recruter), si nécessaire par traitement physique et/ou chimique.

- Forage d'Hermeray

La productivité est très faible. Les forages sont actuellement en sommeil. S'ils ne sont plus exploités, ils doivent être rebouchés.

Préconisation : Les forages seront rebouchés dans le cadre de l'opération de construction du réservoir et celui du réservoir sera converti en piézomètre.

- Réservoir St Léger

Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

Préconisation : Le délai de garantie décennale est dépassé depuis la réhabilitation de l'ouvrage. Il faut surveiller les fissures et leur évolution dans un premier temps. En fonction de leur évolution, des travaux et le recrutement d'un maître d'œuvre pourront être nécessaires.

- Réservoir Bourdonné

L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas-côtés).

A noter également la présence de petites infiltrations/calcifcations sur le haut de la cuve. La partie du bâtiment « Chambre à vannes » est dégradée et nécessite une réhabilitation.

Préconisation : Des arbres doivent être abattus pour permettre l'accès au réservoir (chemin communal sur une partie, droit de passage sur un terrain privé pour l'autre). Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- Réservoir Adainville

A noter, la présence de petites infiltrations/calcifcations sur le haut de la cuve.

Préconisation : Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- **Réservoir Bâche Gazeran (Reculé)**

Suite à la découverte de fissures et d'infiltrations d'eau extérieures lors du nettoyage, ce réservoir est resté hors eau pendant 2 semaines environ. Il a bougé dans la nuit du 25 au 26 octobre 2016. La cuve est remontée d'environ 1 m – 1,5 m. Ce réservoir est actuellement hors service et totalement inutilisable.

La station de surpression est by-passée afin d'en maintenir le fonctionnement depuis la Noue Plate.

- Bâtiments

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, de Batonceau et d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.

Préconisation : Une réhabilitation de ces bâtiments doit être prévue par le syndicat. Une mise aux normes anti intrusion devra être prise en compte au moment du projet.

- Pose de vannes

Adainville (chemin de la Tuilerie),

Bourdonné (Lieu-Dit « Chaude Joute »),

Les Bréviaires (chemin de Malbranche),

La Hauteville (route de l'épinette)

Car un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau. Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impacté.

- Renouvellement de canalisations

La Boissière Ecole : Renouvellement de la canalisation rue des Ecoles, fait partiellement en 2015,
St Hilarion : Renouvellement de la canalisation du Fléau (d'Emancé à St Hilarion),
Adainville : Abandon de la canalisation de 50 rue du Feu de St Jean et report sur la canalisation de 150 de la même rue,
Hauteville : Bouclage entre les rue des Brières et rue de la Boissière,
Saint Hilarion : Renouvellement de la canalisation au Bois Billard (1500 m),
Mittainville : Renouvellement de la canalisation rue des Noues,
Raizeux : mise en place d'une interconnexion avec le forage de l'HADREP (400 m) à faire en 2017 avant reprise du tapis par le CD28, la ville d'Epernon et la commune de Raizeux prévu en 2018,

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu **une** demande d'abandon de créance et en a accordé une.

236,97 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0003** €/m³ pour l'année 2016 (0,0003 €/m³ en 2015).

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 298	13 275
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	3,41	3,51
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	89	89
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,1%	88,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,1	1,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,16%	1,38%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	70,5%	77,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0003	0,0003